



Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 237/2024
Date de la séance du CE : 6 mars 2024
Direction: Direction de la sécurité
N° d'affaire : 2023.SIDKAPO.935
Classification : –

Police cantonale bernoise (POCA) ; remise initiale de l'uniforme et des accessoires, entretien, remplacement et compléments, crédit d'engagement 2025-2029 **Crédit d'objet**

1. Objet

Crédit d'engagement (crédit d'objet) pour la remise initiale annuelle de l'uniforme et des accessoires, l'entretien, le remplacement et les compléments, et pour le remplacement et l'uniformisation des systèmes d'armes à feu longues pendant les années 2025-2029

2. Bases légales

- Loi du 10 février 2019 sur la police (LPol ; RSB 551.1), articles 9, alinéa 1, 153, alinéa 2 et 165
- Loi du 15 juin 2022 sur les finances (LFin ; RSB 620.0), articles 27, 28, 30, alinéa 1, 31 à 33
- Ordonnance du 16 novembre 2022 sur les finances (OFin ; RSB 621.1), articles 21, 27, 30, 32, 35, 36 et 39
- Accord intercantonal du 15 novembre 2019 sur les marchés publics (AIMP 2019 ; RSB 731.2-1), articles 10, alinéa 3, lettre a, 18 à 21, 23 et 24
- Ordonnance du 17 novembre 2021 concernant l'accord intercantonal sur les marchés publics (OAIMP ; RSB 731.21), articles 8 ss
- Ordonnance du 18 octobre 1995 sur l'organisation et les tâches de la Direction de la sécurité (Ordonnance d'organisation DSE, OO DSE ; RSB 152.221.141), articles 1 et 8, alinéa 1, lettre g

3. Nature et qualification juridique de la dépense

Dépenses nouvelles et uniques (art. 27 et 30, al. 1 LFin)

Dépenses nouvelles et périodiques (art. 28 et 30, al. 1 LFin)

4. Montant déterminant du crédit

Crédit d'objet 2025-2029

Dépenses périodiques annuelles 2025-2029 (TVA comprise)

Dépenses nouvelles périodiques

Remise initiale de l'uniforme et des accessoires aux nouveaux membres de la POCA	CHF	1 637 000
Remise initiale des moyens d'alarme, accessoires compris	CHF	123 600
Points d'uniforme (entretien et remplacement)	CHF	1 888 000
Remplacement des sprays au poivre	CHF	30 000
Remplacement des gilets pare-balles VPAM 3+ et VPAM 6+	CHF	312 000
Remplacement des moyens de radio et d'alarme	CHF	930 000
Coûts annuels de la logistique REU ¹	CHF	300 000
Réserve de 5 %	CHF	261 030

Crédit annuel à autoriser pour 2025-2029	CHF	5 481 630
---	------------	------------------

Crédit d'objet 2025

Dépenses uniques 2025 (TVA comprise)

Dépenses nouvelles uniques

Remplacement des armes à feu longues	CHF	3 115 000
Nouvel équipement pour le service d'ordre	CHF	600 000
Réserve de 10 %	CHF	371 500

Crédit à autoriser pour 2025	CHF	4 086 500
-------------------------------------	------------	------------------

5. Nature du crédit / compte / groupe de produits / exercice

Crédit d'objet ; crédit d'engagement 2025-2029

Groupe de produits : 4461000010 Police

<u>Compte</u>	<u>Désignation</u>
304910000	Indemnités pour vêtements et vêtements de service
310100000	Matériel d'exploitation / fournitures
311100000	Machines / appareils / véhicules
311300001	Matériel informatique – application spécialisée
313000000	Autres services de tiers

Les dépenses annuelles périodiques de 5 220 600 francs et les dépenses uniques de 3 715 000 francs sont inscrites au budget 2025 et au plan intégré mission-financement 2026 à 2028, sous le groupe de produits 4461000010 Police.

6. Coûts induits

Les coûts induits sont inclus dans les dépenses périodiques.

¹ Renouvellement étendu de l'uniforme de police

7. Référendum financier

Le présent arrêté est soumis à la votation populaire facultative et sera publié dans la Feuille officielle du canton de Berne.

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier

Destinataire
– Grand Conseil

Annexe
– Rapport